



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du parc national,
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
MME AUDIBERT	Représentant la commune d'Hyères,
MME AMMIRATI	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
M. BOUDOURESQUE	Président du conseil scientifique,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
M. CARANDANTE	Représentant le Maire de La Croix-Valmer,
M. CARRASSAN	Représentant la commune d'Hyères,
M. CREUSEFOND	Résident permanent dans l'île de Porquerolles,
M. DALMAS	Représentant la commune d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros,
M. DELI	Représentant des sports de nature,
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix-Valmer,
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var,
MME FABRE	Représentant la Secrétaire générale de la Préfecture du Var,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GIRAN	Député-Maire de Hyères,
M. HALL	Directeur Interrégional de la mer Méditerranée,
M. LABAT	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
MME MAURER	Représentant l'Agence des Aires Marines Protégées,
M. MILLO	Représentant la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
M. PERON	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
M. PONSOT	Représentant le Contrôleur financier régional,
MME REBEC	Représentant la commune du Pradet,
MME SEJALON	Représentant la Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SELLIER-RICHEZ	Directrice départementale des territoires et de la mer par intérim,
M. STASSINOS	Maire du Pradet,
M. TYDGAT	Représentant de la commune de Ramatuelle.
M. VINCENT	Représentant le Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

MME HOUSPIC	Représentant le Préfet du Var – Commissaire du Gouvernement,
M. ALARY	Parc national – Service Communication et éducation à l'environnement,
M. BARCELO	Parc national – responsable du service connaissance du patrimoine,
MME BONNAMY	Parc national – responsable service aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysage,
M. BELLON	Mairie de Hyères - service développement durable,
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
M. CORBOBESSE	Parc national – chef de secteur de Giens,
MME GASQUY	Parc national – Service Communication et éducation à l'environnement,
MME GIMOND-LANTERI	Toulon Provence Méditerranée – responsable du site des Salins d'Hyères,
MME GRILLET	Parc national – responsable du service Communication éducation à l'environnement,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
MME MARTINOTTI	Parc national – Service financier,
M. MAXIME	Parc national – adjoint au chef de secteur de Porquerolles,
MME MIGNET	Parc national – responsable du service Économie de Proximité, Innovation, Transition Énergétique,
MME MONTENAY	Conseillère Municipale de Hyères, Patrimoine culturel – Bâtiment,
MME OUDIN	Conseil régional PACA, Service Espaces Naturels, Parcs naturels régionaux et Biodiversité,
M. PITTAVINO	Parc national - Service Coopération et ingénierie financière,
M. PRODROMIDES	Président du conseil économique social et culturel du parc national de Port-Cros,
M. SELIER	Directeur du parc national,
MME VERDIER	Directrice adjointe du parc national.

ETAIENT EXCUSES

M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
MME BILL-ARNAUD	Représentant la commune de La Garde,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration, <i>pouvoir à M. Creusefond,</i>
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Boudouresque,</i>
MME FONTENOY	Conseillère régionale et 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
MME GASCHOT-MEUNIER	Agent comptable du parc national de Port-Cros,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement, <i>pouvoir à Mme Aboucaya,</i>
M. MASSON	Maire de La Garde,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. RUSSAC	Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant.

La présidente salue la présence du Préfet du Var représenté par **Mme Sylvie HOUSPIC** ; du Député-Maire de Hyères, **M. Jean-Pierre GIRAN** ; du Préfet maritime de Méditerranée représenté par **M. Stéphane PERON** ; du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; de Toulon Provence Méditerranée représenté par **M. Gilles VINCENT** ; de la Mairie de Ramatuelle représentée par **M. Roland BRUNO**, Maire et **M. Richard TYDGAT**, adjoint au maire ; de la Mairie de La Croix-Valmer représentée par **M. René CARANDANTE** et **Mme Catherine HURAUT**, adjoints au maire ; de la Mairie du Pradet représentée par **M. Hervé STASSINOS**, Maire et **Mme Gaëlle REBEC**, adjointe au maire.

La présidente présente les excuses de la DIRECCTE représentée par **M. Patrice RUSSAC**, du Conseil régional PACA représenté par **Mme Maud FONTENOY** ; de la Mairie de La Garde : **M. Jean-Louis MASSON**, Maire et **Mme Hélène BILL**, adjointe au maire qui ont un conseil municipal ce jour ; de l'Adjoint spécial de Porquerolles, **M. Philippe PISANI** ; du Président de la Chambre d'agriculture du Var, **M. Alain BACCINO**, de **M. Yann ARTHUS-BERTRAND** qui donne pouvoir à **M. François de CABARRUS** ; de **Mme Laurence CANANZI** qui donne pouvoir à **M. Marc CREUSEFOND** ; de **M. Marc MAURY** qui donne pouvoir à **M. Bernard LABAT** ; de **M. Benjamin KABOUCHE** qui donne pouvoir à **Mme Annie ABOUCAYA**.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2016.

M. Molinero indique qu'il a adressé un courriel concernant quelques modifications à apporter au procès-verbal, notamment concernant le nom du DIRM : M.Pierre-Yves Andrieu et des termes employés qui étaient erronés. Il adressera les éléments au secrétariat de direction.

M. de Cabarrus précise que, lors de son intervention sur le braconnage (p. 7), il ne demandait pas uniquement quelles étaient les sanctions en terme de braconnage mais il souhaitait insister sur le fait de voir les agents du Parc se mobiliser encore plus fortement pour lutter contre le braconnage. Il relate que pas plus tard que la semaine dernière, des pêcheurs ont mouillé des lignes dans la Baie de La Palud et cela a été signalé au chef de secteur. Dans cette lutte à la fois du braconnage et de la pêche illégale qui semblent en pleine recrudescence, il faut être très présent et les habitants de Port-Cros sont également là pour aider les agents du Parc. Il faut se mobiliser et faire une action média pour montrer, à travers la presse, quelles sont les peines auxquelles s'exposent les gens qui enfreindraient la loi.

Par ailleurs, **M. de Cabarrus** souhaite qu'un « s » soit ajouté au mot problème (p. 25 – dernier paragraphe) car il y en a plusieurs.

La présidente confirme que ces modifications seront apportées.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

II. Point d'information sur l'activité et l'actualité de l'établissement parc national de Port-Cros.

• Conseil économique social et culturel (CESC) du 22 novembre 2016

M. Prodromides informe vouloir tenir les séances du CESC sur l'ensemble des communes de l'aire d'adhésion du parc national. La dernière réunion en date s'est ainsi déroulée sur la commune du Pradet. Il précise que le CESC du 22 novembre faisait suite à celui du 21 octobre. Ces dates rapprochées s'expliquent par le fait que lors de la première séance, le programme triennal d'action

(PTA) a été présenté. Il a ensuite été modifié suite aux remarques du CESC et du CS et a donc été représenté sous sa forme définitive le 22 novembre. Le PTA a été voté à une large majorité avec seulement trois abstentions, les membres du CESC s'étant déplacés en nombre pour être présents. Lors de ce CESC a également été formalisé le conseil des îles qui figure dans la charte - mesure 6.1.1. Ce conseil est destiné à renforcer les liens transversaux entre les trois îles et comprendra un nombre plus réduit de membres insulaires ainsi que de représentants de la mairie de Hyères, la direction du Parc national et les chefs de secteur.

- **Colloque national du 15 novembre : « charte de parcs : regards croisés entre parcs nationaux et parcs naturels régionaux »**

La présidente informe avoir participé à ce colloque, accompagnée par la directrice-adjointe, le président du CESC et le président du CS. Ils ont ensuite été rejoint par M. le député-maire de Hyères. Pour la première fois, les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux se réunissaient pour des échanges d'expérience, des témoignages sur des succès et des échecs lors de l'élaboration et de la mise en place des chartes et plus largement, sur les rapports, acceptation et réticence, entre les parcs, les habitants, les acteurs socio-économiques des territoires, les services de l'État et les élus.

La présidente retiendra quelques points essentiels :

- la nécessité de rappeler que les chartes ne sont pas celles des parcs, qu'ils soient régionaux ou nationaux, mais de l'ensemble des acteurs du territoire.
- le rôle essentiel du CESC dans l'élaboration de la charte.
- l'ambiguïté de la carte des vocations avec ce risque de confusion entre un document d'urbanisme et un document d'objectif général.
- la nécessité d'une bonne communication pour comprendre et se faire comprendre, faire en permanence de la pédagogie sur le rôle des parcs, sur leur vocation car il existe encore, même au niveau des communes adhérentes, des oppositions et de la méfiance qui nécessitent de les rassurer.

La présidente indique qu'a aussi été fêté les dix ans de la loi 2006 dite Loi Giran. M. le député-maire a fait une intervention remarquée et appréciée sur la vision et les retours d'expérience politique sur les échanges de la journée et leur mise en perspective. Elle propose à M. Giran d'en faire le rapport.

M. Giran confirme qu'il a souligné l'importance du CESC mais en précisant qu'il aimerait bien que les autres soient aussi pertinents et pourvus que celui de Port-Cros. Lorsqu'il fonctionne comme celui-ci, c'est vraiment une institution qui est décisive puisqu'elle permet de satisfaire à l'objectif de la loi qui était la plus grande appropriation du parc par les habitants et par les acteurs économiques, culturels et sociaux.

M. Giran a fait une proposition provocante qui lui est personnelle mais sur laquelle il demande à ce que chacun réfléchisse. Les parcs ont eu à constater, sinon subir, notamment en Vanoise, la réticence de beaucoup de communes devant l'adhésion, l'inquiétude, face aux contraintes, confondant d'ailleurs parfois l'aire d'adhésion et le cœur de parc. Puisque des suggestions d'amendements à la loi ont été évoquées, **M. Giran** a pensé que peut-être, plutôt que ce soit le parc qui propose une charte à laquelle les communes adhèrent, ce soit désormais les communes qui, sur leur territoire, proposent une charte à laquelle le parc devrait dire oui ou non et il validerait la pertinence de cette proposition. Peut-être que cela rassurerait les élus d'être les maîtres d'œuvre de ce qui se passe sur leur territoire plutôt que, même s'ils sont associés, d'avoir l'impression qu'on leur demande à la fin, sur ce qu'ils n'ont pas construit véritablement, de dire oui ou non. C'est une idée qui peut surprendre, mais si l'on devait amender cette loi, cela permettrait de vaincre cet a priori ou sont confondus la réglementation qui s'impose dans le cœur et les engagements réciproques de bonne conduite qui sont finalement l'essentiel de l'aire d'adhésion et de la charte. Cela favoriserait peut-être l'association avec les communes et leur donnerait une sorte de rôle de maître d'œuvre associé ou peut-être une partie prenante plus importante qui finirait par faciliter l'adhésion. **M. Giran** a également conclu qu'il est profondément convaincu que dans trois ans, cinq ans, dix ans ou quinze ans, quand chacun se sera aperçu, à l'expérience, qu'il n'y avait pas de problème majeur mais que au contraire le label parc national est valorisant, il finirait par adhérer à la charte. Mais ce à une condition, c'est que le label leur

soit strictement refusé en dehors de l'aire d'adhésion. Le danger est de se situer aux portes du parc, de faire la même communication, d'en avoir toute la notoriété et l'image, sans en avoir aucun des engagements. Il ne s'agit pas là de repréailles mais bien au contraire de les conduire un jour à adhérer à la charte. **M. Giran** a également indiqué que même si dans l'aire d'adhésion il n'y avait que quelques communes, c'était toujours quelques communes de plus que ce qu'il y avait précédemment et que dans tous les cas, grâce à l'aire d'adhésion, les périmètres des parcs, leur zone d'influence ne pouvait qu'augmenter. A part Hyères, qui y était déjà un peu, cinq communes de plus sont entrées dans l'aire d'adhésion du PNPC. Même s'il y a des intermittences, aujourd'hui le PNPC va de La Garde à Ramatuelle.

M. Deli rejoint complètement l'avis du député-maire sur ce point d'autant plus que l'on va rencontrer cette situation avec des communes au milieu de l'aire d'adhésion qui n'ont pas signé la charte et qui pourtant vont se retrouver regroupées avec les offices intercommunaux du tourisme par exemple et pour lesquels la communication va être rapidement difficile.

Pour **M. Giran**, la démarche est très politique. Dans les parcs où il y a un portage politique lourd, influent, il finit par entraîner les plus réticents. Tout en respectant la neutralité de l'État, si d'aventure les grands élus de la Vanoise s'étaient engagés pour le parc, pratiquement toutes les communes auraient adhéré. Mais à partir du moment où ils ont été très réticents, les autres maires ont reculé. Donc il est vrai que le portage politique du parc, au sens noble du terme, est décisif.

M. Prodromides trouve personnellement la proposition du député-maire intéressante parce qu'il a le mérite de remettre en question un processus. En tout cas, il en a retenu qu'effectivement le travail dans l'avenir pourrait déjà être plus étroit avec les communes avec ce portage politique. Il ajoute avoir retenu de l'intervention de Mme Pompili, la secrétaire d'État à la biodiversité, à propos de la création de l'AFB et notamment des ARB dont les parcs nationaux vont dépendre - et dont il trouve personnellement ne pas avoir encore beaucoup d'éclairage - qu'il fallait que les ARB bénéficient de la remontée des chartes des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux. Donc, il voudrait la prendre au mot et faire bien remonter, lors de la constitution de ces ARB, les chartes des parcs nationaux et notamment celle du PNPC.

- **Contentieux avec les viticulteurs de Porquerolles**

Le directeur informe que la Cour d'appel d'Aix en Provence a statué sur le contentieux qui opposait deux agriculteurs au PNPC et à l'État par une audience du 23 septembre 2016. La cour d'appel qualifie les baux de baux à ferme et non de baux emphytéotiques. Elle demande au comité paritaire de désigner un expert pour calculer le montant du loyer à ferme dû depuis 2008. En deçà de la date de 2008, la cour d'appel a statué sur une prescription. Ainsi, un contentieux de vingt ans est en train de s'achever. Une partie du contentieux a été réglée à l'amiable concernant M. Vidal. Pour les deux autres viticulteurs, MM LeBer et Perzinsky, d'ici un an le contentieux devrait être définitivement soldé.

- **Contrôle de la Cour des comptes**

Le directeur informe que l'établissement a reçu, il y a quinze jours, la notification officielle de la Cour des Comptes. Celle-ci se fait directement au directeur mais il a tenu à ce que la directrice adjointe l'accompagne lors du premier rendez-vous puisqu'elle assurera l'intérim suite à son départ. Le contrôle portera sur les exercices de 2010 à 2015. Les premiers échanges ont eu lieu avec la Cour sur l'ensemble des documents budgétaires et financiers, ainsi que des notes stratégiques relatives à la gestion de l'établissement. **Le directeur** rappelle que le contrôle de la Cour ne s'exerce pas simplement sur la régularité comptable de l'établissement mais porte également sur ses choix stratégiques, la gouvernance, tout ce qui relève de la gestion de l'établissement. L'établissement travaille en toute transparence avec la Cour et les points à améliorer dans les années à venir ont d'ores et déjà été évoqués, à savoir notamment l'optimisation du patrimoine immobilier pour laquelle

les démarches sont déjà engagées avec France Domaine. Le conseil d'administration sera informé des évolutions de ce contrôle qui se fait en continuité de l'audit du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui avait été réalisé il y a deux ans, comme pour tout établissement public du ministère de l'environnement et dont le conseil d'administration avait eu les conclusions.

III. Désignation des administrateurs représentants le conseil d'administration au comité de sélection du futur directeur de l'établissement public du parc national de Port-Cros.

La présidente indique que le directeur du parc national va quitter ses fonctions à la fin de l'année 2016 et qu'il convient donc de recruter un nouveau directeur.

La présidente rappelle que le directeur de l'établissement public est nommé par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature, Madame Royal, sur la base d'une liste de trois noms arrêtée par un comité de sélection paritaire qui sera présidé par la présidente du conseil d'administration et qui est soumise pour avis au conseil d'administration ».

La procédure prévoit :

- une publication de l'appel à candidature.
- la mise en place du Comité de sélection paritaire qui sera composé de la présidente du conseil d'administration, de deux administrateurs désignés par le Conseil et de trois personnes nommées par la Ministre ;
- une présélection de huit candidats au plus qui seront auditionnés par le Comité de sélection et qui proposera trois candidats sans ordre de préférence, à la Ministre après avis du conseil d'administration. Elle choisira le futur directeur parmi les trois noms proposés.

Le directeur complète par le fait que c'est le ministère qui publie l'avis de vacance de poste au *Journal Officiel* dans les avis de concours et de vacance de poste. Il faut compter en général un mois pour recevoir toutes les candidatures qui sont à adresser au ministère et à l'établissement public.

La présidente indique que le conseil d'administration est sollicité aujourd'hui pour désigner les deux membres qui l'accompagneront dans ce comité de sélection. Elle propose d'associer le député-maire de Hyères, M. Giran et le président du Conseil scientifique, Charles-François Boudouresque.

M. de Cabarrus se porte candidat pour accompagner la présidente. Il pense qu'il est très important qu'un représentant des îles, que ce soit Porquerolles ou Port-Cros, puisse l'accompagner pour pouvoir éclairer la sélection avec une connaissance du terrain. Il ne sait pas si la présidente avait pensé aussi à **Maxime Prodromidès** mais il propose aussi sa candidature.

La présidente indique avoir effectivement pensé à **M. Prodromidès** pour associer les acteurs à ce choix mais la procédure veut que ce soit un administrateur or le président du CESC a une voix consultative et non délibérative.

M. Prodromides ne réclame rien mais précise qu'il a connu tous les directeurs du Parc national, il vit au contact du Parc national tous les jours comme les port-crosiens et le CESC dont il est le président, a participé activement à la charte.

M. Molinero pense qu'il serait bien effectivement, comme l'a mentionné **M. de Cabarrus**, qu'il y ait un représentant de la population, principalement des îles parce que la présidente représente la population littorale en tant qu'élue à la mairie de Hyères. Il pense que ce qui serait important aussi c'est que dans ce comité de sélection, il y ait un marin. En effet, le couple Guillaume Sellier/ Céline Maurer puis Florence Verdier fonctionne bien car il y a d'un côté un marin et de l'autre un terrestre. Il souhaiterait que le prochain directeur soit une personne qui connaisse la mer, qui aime la mer et qui aime les marins.

La présidente comprend les demandes formulées mais insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre l'action du parc et les membres désignés dans le comité de sélection. Ceux qui seront désignés

porteront bien entendu la parole du conseil d'administration et seront très attentifs dans le choix à opérer. Son souhait est de trouver un directeur qui soit au service de toutes les thématiques traitées par le Parc.

M. de Cabarrus demande si le comité de sélection ne pourrait pas être élargi à quatre administrateurs car ses propositions ne viennent aucunement à l'encontre mais bien en complément de celle de la présidente.

Mme Houspic rappelle que le comité de sélection doit être composé selon des règles précises, qui ne sont pas fixées localement et au demeurant pour le parc national de Port-Cros, mais pour l'ensemble des parcs nationaux. Les membres du comité de sélection sont composés de la façon limitative suivante : de la présidente du conseil d'administration, de deux administrateurs, du commissaire du gouvernement (le préfet ou son représentant), un représentant du CGEDD et un directeur de parc national désigné par ses pairs. Il n'y a pas possibilité, tout en reconnaissant tout à fait fondé ce qui a été dit, de faire autrement. L'ensemble des sensibilités du conseil d'administration sont en tête, à commencer par la présidente, à continuer par le député-maire de Hyères qui serait membre de ce comité de sélection et évidemment du Préfet puisqu'elle voit mal comment ce dernier pourrait, pour reprendre ce que disait M. Molinero, ne pas penser au marin dans ce Parc national.

M. Giran indique que lors du précédent comité de sélection, il n'y avait pas de marin et qu'il a choisi un marin en la personne de M. Sellier.

Mme Bellan-Santini informe que le recrutement du directeur du parc national des Calanques s'est déroulé exactement selon la procédure que la présidente propose c'est à dire que les représentants du CA au comité de sélection étaient un maire (le maire de Cassis) et elle-même, la présidente du conseil scientifique du PNCal. En tant que membre du conseil administration, ils avaient recueilli toutes les demandes qui permettaient d'orienter leur choix. D'ailleurs M. Sellier était le représentant des directeurs des parcs nationaux.

La présidente met aux vote sa proposition de désigner MM Giran et Boudouresque pour participer à ce conseil de sélection et si elle est minoritaire, elle proposera un vote à bulletin secret.

► **La délibération n°46/16 est approuvée à l'unanimité moins deux voix contre (MM de Cabarrus et Molinero) et deux abstentions (MM Déli et Labat).**

La présidente remercie les administrateurs en précisant qu'ils seront leur porte-parole et qu'ils s'attacheront à prendre en compte toutes leurs préoccupations.

IV. Approbation de la stratégie triennale de l'établissement public parc national de Port-Cros.

La présidente indique que la stratégie triennale a pour objet de préciser la nature et le niveau de l'engagement de l'établissement dans le programme triennal d'actions (PTA) pour la période 2017-2019. La stratégie acte les objectifs que l'établissement propose pour les trois ans à venir, pour mettre en œuvre les six ambitions de la charte du territoire. Cette stratégie se déclinera en actions concrètes sélectionnées par et avec les communes de l'aire d'adhésion et qui constituent le PTA qui va être présenté dans la prochaine délibération.

Pour éviter les redites, **la présidente** propose d'abord une présentation du plan triennal et si les administrateurs l'approuvent, cela emportera approbation de la stratégie.

V. Approbation du programme triennal d'actions (PTA) 2017-2019.

En introduction, la **présidente** rappelle que la directrice adjointe s'est déplacée dans les communes adhérentes pour recueillir les actions qu'elles souhaitaient voir mettre en place en matière de développement durable pour les inclure dans le PTA.

La **présidente** propose de laisser la parole aux communes pour qu'elles expliquent leur choix général comme grands objectifs d'action et si le Parc a répondu à leur attente.

- **Commune du Pradet**

M. Stassinos en profite d'abord pour saluer toutes les équipes qui se sont déplacées et qui ont travaillé avec la commune qui a encore eu le plaisir récemment de les voir au Pradet pour déterminer un certain nombre d'objectifs. Le Pradet est une commune littorale qui bénéficie grandement de son rattachement au PNPC tant au titre du développement durable bien entendu mais aussi au titre du tourisme. Le PNPC est un vecteur de mise en valeur du patrimoine pradétan et d'un certain nombre de secteurs qui lui sont chers. **M. Stassinos** est très content de pouvoir participer à cette charte du PNPC et de façon plus générale, à l'action entamée il y a déjà quelques années. Les actions principalement mises en exergue sont notamment celles bien sûr liées à l'environnement, à la préservation du patrimoine, qui est un des éléments prioritaires pour la commune. Il s'agit aussi de développer l'économie au Pradet, au travers du tourisme et du label PNPC qui leur permettra de développer des actions de tourisme durable dans la commune.

- **Commune de Ramatuelle**

M. Bruno rappelle que l'adhésion à la charte du PNPC n'a pas été facile. Il y a eu beaucoup de discussions. Il tient à remercier le directeur pour son écoute et sa disponibilité parce qu'il est revenu plusieurs fois dont une en conseil municipal de Ramatuelle pour exposer les avantages d'adhérer à la charte. La commune sera relativement vigilante sur le programme d'action. Sa préoccupation, celle de son conseil municipal, est de voir rapidement les effets positifs de cette charte. Il pense en particulier à l'aide aux domaines viticoles. Le territoire concerné sur la commune de Ramatuelle est situé sur le site des Trois caps où se trouvent des domaines viticoles biologique. Si la charte a été acceptée c'est surtout parce que le fait d'appartenir au PNPC allait être intéressant pour l'agriculture. Il reste persuadé que d'avoir un label Parc national pour le tourisme, en particulier le tourisme international, sera également un plus. La commune souhaite aussi aborder le problème des cantonnements de pêche par exemple. Malgré tout, un point pour **M. Bruno** n'est pas positif. Son adjoint, Richard Tydgat a assisté à différentes réunions sur le plan paysage. Sur Ramatuelle, il n'en voit pas l'intérêt. D'abord parce que Ramatuelle est dans un site classé. Mais surtout, il a toujours été mis en avant le fait que le Parc allait apporter un plus et là il apprend que la commune devrait contribuer à hauteur de 20 000€ sur le plan paysage. La position de Ramatuelle est claire, la réponse sera négative. La commune a adhéré parce que le Parc était un élément positif. Il demande à ce que l'établissement ne sollicite pas d'entrée de contribution financière, car au contraire, la commune venait en chercher.

La **présidente** laissera la parole ensuite à Mme Bonnamy sur l'ambiguïté autour du plan paysage car effectivement l'établissement ne demande pas aux communes une contribution de 20 000 euros.

- **Commune de Hyères**

Pour **M. Giran**, il y a consanguinité entre la ville de Hyères et le parc national de Port-Cros donc il est compliqué de dire sur quelle mesure en particulier la commune se positionne. En tous cas, ce qui lui paraît intéressant, c'est d'éviter la remarque qui vient d'être faite et de penser que la collaboration entre le Parc et les communes consiste en une cotisation initiale. Dans une commune comme Hyères qui a déjà l'OGS, les propriétés du Conservatoire, qui a la pratique du PNPC, du site des Salins, etc. l'idée, est que la Commune propose au Parc un certain nombre d'actions relatives à l'environnement et de voir comment le parc s'associe. Commune et Parc pourront définir tout un ensemble de choses en concertation.

- **Commune de La Croix-Valmer**

Mme Huraut indique que comme toutes les communes qui l'entourent, La Croix-Valmer fait partie d'un territoire d'exception, qui a bien besoin d'être très protégé. La commune est engagée dans le développement durable depuis 2011 avec son agenda 21 et a une volonté très forte de continuer à préserver ses espaces naturels. Plus de 50% de leur territoire est en site classé et elle rappelle que la surface de la commune en aire d'adhésion est de pratiquement la totalité de son territoire.

La commune a déjà beaucoup travaillé avec le Parc comme partenaire pour l'aider avec le Conservatoire du littoral à entretenir le site des Trois Caps comme l'a rappelé tout à l'heure **M. Bruno** de Ramatuelle. L'objectif de ce site était de faire bénéficier la population de ces espaces naturels, de ne pas les fermer, de les organiser et de se les réapproprier. Le Parc a parfaitement réussi à atteindre ce double objectif donc il est tout à fait normal et naturel de poursuivre et même d'amplifier le partenariat entre la commune et le Parc, car il est leur premier interlocuteur pour discuter avec le Conservatoire du littoral, les administrations de l'État et de la Région. Le Parc pourrait aussi les aider à trouver des financements européens, afin de protéger leur environnement. L'une des grandes actions qui est un gros chantier pour la commune et ce sur les trois prochaines années est l'aménagement de Pardigon, propriété du Conservatoire du littoral, avec la restauration des ruines romaines. Ce projet répond à plusieurs actions du PTA du Parc. D'autres actions se trouvent aussi dans le cadre de l'agenda 21 comme par exemple viser le zéro pesticide ou l'amélioration de l'éclairage public. Un travail a été engagé avec l'office du tourisme pour promouvoir la marque parc car La Croix-Valmer a une population touristique avec de nombreux visiteurs étrangers très sensibles à l'environnement. Enfin, c'est aussi l'action de sensibilisation du jeune public qui pour elle est très importante au niveau scolaire, sans oublier les nouvelles activités périscolaires avec les centres de loisirs.

M. Carandante rajoute des remerciements au travail de M. Sellier et de Mme Verdier parce que comme pour la commune de Ramatuelle, l'adhésion a été relativement compliquée. La charte rentre bien dans la configuration de leur politique.

La présidente remercie les communes pour leurs compliments. Elle est satisfaite d'entendre que cela se passe bien et qu'il y a une bonne discussion. Certaines ambiguïtés, notamment sur le plan paysage seront levées au fur et à mesure de la présentation.

La présidente rappelle sur le PTA est issu des mesures prioritaires de la charte et des points importants à mettre en place sur le territoire pour développer un projet commun.

M. Giran revient sur le plan paysage pour dire que ce parc n'a pas de paysage. Le PNPC n'a pas d'homogénéité, d'entité comme peuvent l'avoir les parcs nationaux des Écrins ou des Cévennes. Il lui semble que la réflexion préalable, que le Parc va sûrement mener mais qu'il faut approfondir, c'est conceptuellement, qu'est-ce qui fait le parc : un territoire, une histoire, un patrimoine, des plages, des activités agricoles, pour essayer, conceptuellement, de voir un lien entre La Garde et Ramatuelle, en passant par l'espace hyérois. A partir de ce moment là, des paysages pourront être définis.

Le directeur partage complètement les propos du député-maire. Lors de la construction de la charte, la première chose qui est apparue évidente est la complexité du territoire qui n'a pas son pareil dans les autres parcs. Le parc national de Port-Cros est un mélange entre les îles et le continent, un mélange entre la forêt des Maures qui tombe dans la Méditerranée à l'Est et les plaines alluviales de l'Ouest, l'urbanisation, le patrimoine. Il aura l'occasion de le dire toute à l'heure mais il y a quelque chose qui lui est cher c'est que c'est un concentré d'histoire de la Méditerranée. Nulle part ailleurs il n'y a cette richesse là. Monsieur le député-maire le disait, il y a des éléments qui sont liants, les ruines romaines de Pardigon ont du sens par rapport à l'Almanarre, par rapport à Olbia, par rapport aux ports grecs et romains des Stoechades. Il y a là un premier axe de travail. 25 siècles d'histoire militaire sont sous nos pieds, ce qui constitue une richesse extraordinaire en matière patrimoniale, en matière de valorisation touristique, etc. Il a l'habitude de dire que plus le projet est gros, plus il peut intéresser du monde. **Le directeur** ne sera pas là pour le voir, c'est un regret pour lui, mais il y a un patrimoine et la notion paysagère est une notion qui doit être appropriée et qui doit recevoir une coloration propre au PNPC compte-tenu de sa spécificité.

Présentation du PTA

La directrice-adjointe rappelle que le PTA est issu d'une construction itérative avec les communes sur la base des 47 mesures prioritaires qui avaient été validées par le CESC au moment de l'élaboration de la charte, auxquelles ont été ajoutées les actions de l'établissement qui concourent à la mise en œuvre de la charte. Le PTA va permettre de dimensionner l'action de l'établissement, à la fois en termes de moyens financiers et de moyens humains puisqu'une grande part de la charte consistera d'abord en appui technique, en ingénierie de l'établissement auprès des partenaires.

Le document qui a été envoyé pour le conseil d'administration a été amendé de quelques corrections apportées à la fois par CF. Boudouresque et par le CESC, qui consistaient surtout à préciser certains termes dans les projets qui n'entraînent pas de difficultés particulières. La directrice adjointe précise que cela ne modifie en rien le fond du PTA, les actions du PTA sont les actions de la charte, rien n'a été réinventé, ni rajouté. Il s'agit juste de prioriser ou de travailler d'abord sur un certain nombre d'actions. Le PTA a ainsi été présenté au CESC où il a été approuvé à l'unanimité moins trois abstentions, comme l'indiquait M. Prodrômides.

Si ce PTA est adopté en séance aujourd'hui, il sera ensuite contractualisé d'une part avec les communes au travers de convention d'application de la charte, qu'il reste donc à négocier et à discuter avec les communes et d'autre part, au travers de conventions de partenariat avec notamment les partenaires financiers que sont par exemple l'Agence de l'eau ou l'ADEME. Ainsi, il restera encore un travail à faire pour vraiment préciser les choses en termes de programmation.

Sur les aspects budgétaires, les programmes européens pour lesquels l'établissement a réussi à obtenir des financements seront intégrés et le FEAMP sera intégré au fur et à mesure des appels à projets.

La directrice adjointe présente le PTA ambition par ambition avec un diaporama qui localise les projets sur le territoire. Elle ajoute que sont annexés au PTA les projets qui intéressent plus particulièrement les communes et qui sont repris à droite de chaque diapositive.

AMBITION 1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national



Projet 4 : Atelier technique paysage

Mme Bonnamy précise que le plan paysage fait partie des mesures prioritaires de la charte. L'établissement a appris par l'État qu'il y aurait, début 2017, un appel à projet permettant d'attribuer une subvention, c'est pourquoi l'établissement a proposé aux cinq communes adhérentes de présenter une candidature collective. Si chacune des communes venaient à le décider, cela serait une possibilité d'obtenir une subvention. Le fait que chaque partie prenante soit maître d'ouvrage permet de construire ensemble le plan de financement et de porter ce dossier auprès des différentes structures pour obtenir le maximum de subventions. Le Parc national financerait de manière

importante ce projet. **Mme Bonnamy** précise que l'établissement ne demande pas aux communes une participation de 20 000€, ce n'est pas comme cela que le projet a été présenté. Il s'agit en fait d'une pléthore de financements à coconstruire en espérant le maximum de subventions. La particularité de ce plan paysage avec le caractère littoral, maritime et insulaire du PNPC serait pour la première fois d'élaborer un plan paysage terrestre et maritime. Il permettrait un travail sur les thématiques transversales, dans le sens de ce qui vient d'être dit, de la commune de La Garde à Ramatuelle. Le plan paysage permet également de cibler, au regard de ce que chaque commune aura identifié sur son territoire, une thématique spécifique voire des sites spécifiques.

Mme Bonnamy précise que l'établissement, pour pouvoir éventuellement présenter une candidature, a associé les cinq communes et mis en place un atelier paysage avec les référents de chaque commune (techniciens et élus). Deux réunions ont ainsi été organisées sur les communes de l'aire d'adhésion sur le principe d'ateliers mobiles. L'établissement a invité le PNCal pour faire un retour d'expérience. Cela a permis aux référents des communes présents de voir l'intérêt technique d'un tel projet. Cela a permis de donner du sens sur ce que pouvait apporter un plan paysage à la commune, au territoire et également comment collaborer, travailler avec les acteurs du territoire que ce soit des habitants, des associations ou des acteurs économiques. Le PNCal a réalisé un plan paysage terrestre et souhaite faire sa prochaine candidature sur un plan paysage maritime. La particularité du caractère du PNPC a mené l'établissement à proposer aux communes de travailler sur un plan paysage terrestre et maritime dans le cadre d'une gestion intégrée.

Mme Bonnamy indique que la première partie d'un plan paysage commence par l'analyse de paysage, qu'est-ce qui fait sens dans ce territoire. Cette partie a déjà été étudiée dans le cadre des différents SCoT ou PLU de chacune des communes, donc l'idée est de faire une synthèse de ce qui existe déjà et ensuite de le confronter directement sur site par des balades de terrain pour confronter la vision de chacun sur le site que les communes auront identifié.

Même avec ses discontinuités sur le littoral, le territoire du Parc national a un sens. En matière de paysage cela revient à la même chose, sachant que la continuité se fait par l'AMA. Il s'agit d'une opportunité de travailler sur des questions comme l'interface terre/mer, sur des questions très transversales, telle l'agriculture. Les différentes démarches des collectivités peuvent être intégrées, comme par exemple l'OGS pour Hyères. Cela permettra in fine à chacun de s'enrichir.

Pour finir, **Mme Bonnamy** informe que le prochain atelier paysage est programmé le 13 décembre avec les équipes municipales pour travailler sur le contenu que chaque commune souhaite préciser. Une réunion sera également organisée avec les cinq maires des communes adhérentes, la présidente du conseil d'administration et la direction du parc pour répondre à une demande des équipes municipales présentes aux ateliers.

La présidente demande à **M. Bruno** si ces informations le rassurent quant au fait notamment que les contributions ne sont pas arrêtées pour l'instant, et qu'il s'agit simplement d'un engagement sur un projet.

Pour **M. Bruno**, le territoire concerné sur Ramatuelle est relativement restreint et totalement en site classé donc le paysage est ce qu'il est et ne changera pas. La commune a veillé à le protéger, à faire en sorte qu'il ne soit pas abîmé donc il ne voit pas quelles améliorations pourraient être apportées, encore qu'on peut toujours améliorer les choses. Il serait davantage intéressé sur l'aspect aire marine protégée, zone de mouillage organisée, etc. La commune sera attentive à la suite de cette proposition. Comme l'a souligné **la présidente** la rupture au milieu du périmètre est dommage mais peut-être que les choses changeront dans l'avenir.

M. Prodromides n'a toujours pas compris qu'elle était la valeur d'usage de ce futur plan paysage. Cela a été dit, il n'y a pas un paysage mais des paysages, il n'y a pas un urbanisme mais des urbanismes et pour finir il n'y a pas un espace parc national mais des espaces. Il a du mal à comprendre comment faire un plan paysage homogène étant donné qu'il y a disparité entre les communes. Il demande quelle est la valeur d'usage du plan paysage : est-ce un état des lieux, un constat, un référentiel ?

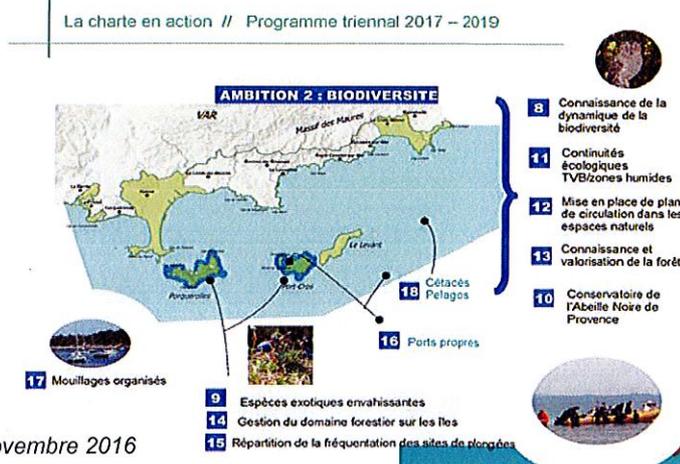
Mme Bonnamy précise que le plan paysage est un document de référence. Il s'agit d'une démarche de projet qui associe tous les acteurs, gestionnaires, acteurs, maîtres d'ouvrage d'un territoire, qui font vivre ce territoire et qui décident ensemble de mettre en avant le paysage comme outil pour l'aménagement de territoire. Il n'a aucune valeur réglementaire. C'est une démarche volontaire. Pour donner l'exemple des Calanques, leur plan paysage vient d'être approuvé par le conseil d'administration du mois de juillet. Il sert déjà aujourd'hui de document de référence pour des projets d'aménagement du territoire, que peuvent être des PLUI ou des requalifications de bâtis. Le plan paysage donne de grandes orientations générales qui se déclinent, comme tout document de ce type, avec des actions précises et des esquisses paysagères précises.

Mme Bellan-Santini a participé au plan paysage des Calanques. Elle a l'impression que cette assistance a peur de ce plan paysage. En réalité, comme on vient de le dire, c'est un outil qui montre d'abord tous les aspects du territoire. Il est vrai que pour le PNCa c'est plus homogène que le PNPC, il se trouve que le PNCa est beaucoup plus compact en ce qui concerne la terre. Mais à la suite de toutes les séances, en particulier les usagers ont pu se rendre compte à quel point il y avait une solidarité écologique sur le territoire. Il y a d'abord eu une prise de conscience de tous les participants de la valeur de l'ensemble de leur parc, de l'ensemble de leur territoire. Sur l'aspect pratique, le plan paysage n'est pas réglementaire mais par contre il permet de guider les choix au mieux de l'esprit du parc pour restaurer certaines parties, pour certaines constructions obligatoires, etc. Cela permet d'avoir une vue prospective du territoire et de ne pas justement gâcher l'harmonie du territoire. Depuis la rédaction du plan paysage du PNCa, comme cela a été concerté, cela permet de voir au travers non seulement de nos yeux mais aussi des yeux des usagers, le meilleur moyen de procéder sur le territoire.

Mme Rebec veut aller dans le même sens que **Mme Bellan-Santini**. La commune du Pradet a en cours sur son territoire un certain nombre d'études paysagères qui sont propres au Pradet. L'intérêt pour eux d'être associés au Parc est de voir beaucoup plus loin, et de voir très clairement quelle est la cohérence de ce qu'il mène en interne avec l'ensemble des communes de l'aire d'adhésion pour faire en sorte que ce que la commune mène maintenant et à venir soit cohérent et s'inscrive dans une continuité d'actions et non pas être dans un moment présent. La commune du Pradet n'a eu ni peur ni eu un mouvement de recul face à ce plan paysage. Au contraire, il s'agit plutôt d'une vision dynamique de ce qui était engagé pour que les projets sur lesquels la commune travaille s'inscrivent dans du plus long terme.

Mme Bonnamy complète en indiquant que l'atelier technique paysage est un atelier qui regroupe des référents élus et techniciens de chaque commune qui travaillent sur les différentes thématiques d'aménagement et de paysage et qui permettra de mutualiser notamment sur les questions des règlements locaux de publicité. Cette thématique sera abordée fin janvier en atelier avec des démarches en cours pour certaines communes, d'autres qui vont se lancer. Cela permettra donc de croiser les expériences de chacun, de mutualiser et de travailler en collaboration avec les services de l'État.

AMBITION 2 : préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins



Projet 8 : Amélioration de la connaissance de la dynamique de la biodiversité à l'échelle du nouveau territoire.

La directrice adjointe précise qu'il ne s'agit pas seulement des espèces mais aussi des écosystèmes, comme le souligne régulièrement **M. Boudouresque**. L'établissement pourra apporter un appui aux communes pour améliorer la connaissance de leur territoire en matière de biodiversité, travailler à terme sur des atlas de la biodiversité communal. Ceci permettra d'avoir une meilleure appropriation, une meilleure connaissance des enjeux sur le territoire, en termes de valorisation et de préservation.

Projet 11 : continuités écologiques / trames vertes et bleues / zones humides

Un travail sur les continuités écologiques permettra d'identifier, d'améliorer, d'apporter l'expertise du Parc national sur ces questions, en terme d'accompagnement notamment pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Projet 12 : mise en place des plans de circulation dans les espaces naturels

Ce projet intéresse plus particulièrement les communes de La Croix-Valmer et Ramatuelle.

Projet 13 : connaissance et valorisation de la forêt

Comme cela a été rappelé lors du CESC, ce projet sera réalisé en s'appuyant sur les partenaires forestiers.

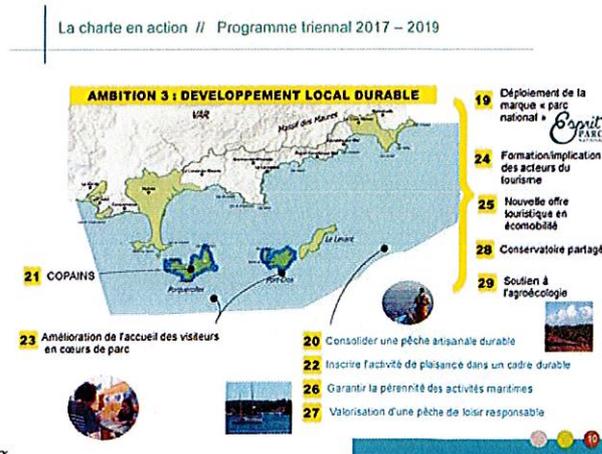
La directrice adjointe rappelle que toutes ces actions ne sont pas uniquement des actions en maîtrise d'ouvrage du parc national, des actions sont portées par d'autres pour lesquelles le Parc vient en appui, en expertise, en mise à disposition aussi de données. Sur la forêt, il y a des partenaires historiques sur le territoire et avec lesquels l'établissement échange pour pouvoir compléter l'expertise apportée aux communes. C'est aussi une animation de réseau.

La présidente précise que même si la présentation reste à un niveau de présentation générale, le PTA recense des actions très précises qui sont déclinées jusqu'à l'échelle de la parcelle suivant ce qu'ont arrêté les communes.

La directrice adjointe confirme qu'il s'agit d'une synthèse très édulcorée d'un document qui est en fait un tableur avec une cinquantaine de colonnes et qui prévoit notamment la programmation budgétaire et la répartition des moyens sur les trois exercices, une correspondance avec les items du COB de l'établissement, etc. L'établissement a choisi de faire cette présentation qui lui paraissait plus pédagogique mais qui ne change en rien au fond du tableur.

Ce document reprend les projets (numérotés) et chaque projet regroupe plusieurs actions (de 2 à 7), qui sont très précisément circonscrites avec un calendrier de réalisation, et pour celles qui sont prévues en 2017, les financements associés et le plan de travail.

Ambition 3 : Soutenir un développement local durable valorisant les potentialités du territoire et respectant ces capacités.



M. Creusefond s'étonne de ne pas retrouver dans l'ambition 3 l'orientation 3.8 : « renforcer les services pour les îles habitées et actives toute l'année » et dont l'introduction indiquait : « les trois îles connaissent actuellement un déclin démographique et un vieillissement de population, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions visant à maintenir la population active, notamment en période hivernale ». Il ne voit pas cette orientation apparaître dans le PTA. Or actuellement, à Porquerolles par exemple, de mi novembre à mi décembre, tous les hôtels sont fermés. La semaine passée, aucun restaurant n'était ouvert au moins trois soirs dans la semaine. Et d'un autre côté, la population vieillit et il n'y a pas de renouvellement. Il demande quelle est l'avenir de nos îles ? Il n'accuse pas le Parc mais fait ce constat et le problème est que ça va très vite.

M. Prodromides rapporte, à l'appui de ce que dit **M. Creusefond**, que lors du CESC qui a validé ce PTA à une très large majorité, les insulaires et notamment les porquerollais ont fait remonter l'ensemble des questions qui agitaient les îles pour l'avenir, notamment celles du logement. Cela n'a pas empêché que le CESC valide ce triennal mais ils ont trouvé cela notoirement absent du PTA. Maintenant, il n'est pas question de demander au Parc national de loger tous les portcroisiens ou tous les porquerollais mais il est vrai que sur le plan collaboration et de l'impulsion donnée entre le Parc, la mairie, les offices HLM et d'autres collectivités, il y a une demande d'affirmer cette action conjointe. Alors que l'an dernier, beaucoup de commerçants à Porquerolles ont tenté la saison plus ouverte, cette année il n'y en a aucun. Le Parc n'est pas responsable de cela, bien évidemment, mais sur la continuité de l'action, il est vrai que notamment cette orientation 3.8 de la charte ne se retrouve indexée nulle part en tant que prioritaire.

M. Dalmas indique que cette question de l'après saison se pose également sur le continent avec une saison qui dure 6 ou 7 mois et une proportion de professionnels qui amène un ralentissement. Or, il y a quand même un tourisme hors saison qu'il serait intéressant d'entretenir. Cela passe par un dialogue avec les professionnels. Par exemple sur Porquerolles, il existe un programme qui a été monté par quelques professionnels du tourisme pour inciter la population à y aller hors saison. La mairie de Hyères est favorable à cela car cela permet d'avoir un flux de visiteurs à un moment plus creux. Ce programme imaginé il y a quelques années et qui s'appelait Var et mer avait pour objectif de promouvoir un peu ce que l'on disait et qui n'a pas connu le succès escompté.

M. Prodromides ajoute que la formule à 38 € qui a été initiée notamment au CESC a bien marché, mais voilà tout à coup, depuis une quinzaine de jours environ, il n'y a plus personne à Porquerolles.

La présidente rappelle que ce qui est inscrit dans le PTA est un minimum et que cela n'empêche pas qu'il y ait d'autres actions qui puissent être menées sur d'autres problématiques même s'il faut acter et voter les financements derrière chaque action.

M. Prodromides précise que cette orientation 3.8 de la charte est un souci permanent à Porquerolles. Simplement, les habitants acceptent qu'elle ne figure pas noir sur blanc dans le PTA mais demandent à ce que le Parc partage cette volonté de vie à l'année sur les îles.

Le directeur indique que la question évoquée est une question qui est transverse à un certain nombre d'actions qui ont été mises en œuvre. C'est pour cela que l'établissement a pris soin de distinguer la stratégie de l'établissement du PTA qui définit très précisément et qui chiffre également des actions concrètes. Il est évident que le maintien de l'activité sur les îles est un sujet crucial, mais pas que sur les îles, comme le soulignait **M. Dalmas**, parce que en fait les îles sont quelque part les annonciateurs de ce qui va se passer sur le continent. Il faut faire preuve d'imagination pour inventer un tourisme basé sur la nature et sur la culture qui permette de faire venir une clientèle en dehors de la saison estivale et qui permette de maintenir l'activité. Il s'agit de pérenniser un certain nombre d'activités sur les îles, comme par exemple le projet COPAINS qui y participe. Cet objectif de maintien d'une activité en dehors de la saison estivale est un objectif majeur de la charte du Parc. Il se retrouve au travers d'un grand nombre d'actions concrètes. **Le directeur** a proposé à **la présidente** de le rajouter en préambule du document stratégique et en précisant que cela fait partie des préoccupations non seulement des îles mais également du continent.

M. Seemuller ajoute que cela reste dans la cohérence des discours qu'il a tenu lors d'une précédente séance du conseil d'administration. Il se fait l'avocat des portcroisiens pour dire que ce PTA est vraiment un document très positif et qui montre un signe fort entre ce qu'ils ont vécu depuis une quinzaine d'années et ce qui peut se dessiner sur les années qui viennent.

D'abord il félicite le travail réalisé et en profite pour remercier Guillaume Sellier de ce qu'il a accompagné et compris des îles et de la manière dont il va laisser cet héritage à gérer. C'est un travail remarquable et très difficile parce que le contexte général dans lequel on évolue est un contexte difficile, complexe.

Sur le PTA, il insistera toujours sur le fait que le cœur de parc doit être aussi un peu plus exemplaire et il regrette que COPAINS ne soit pas un peu plus associé à Port-Cros, que sur un certain nombre de nouveaux métiers, il n'y ait pas eu d'invention de nouveaux métiers possibles sur cette île comme la forêt en particulier, la pêche ou l'agro-écologie.

Le label est un outil extraordinaire. L'implication des commerçants dans le label est un gain de qualité et d'une durabilité de leur action. C'est sur les objectifs de l'ambition 3 de développement et de préservation qu'il faut les associer. Les portcroisiens ont ouvert une table d'hôte cet hiver à Port-Cros et il invite les administrateurs à venir au village pour en profiter. Cela posera d'ailleurs la question qui est sous-jacente et qui a été posée par **M. Prodromides** des logements et du transport avec la DSP qu'il faut absolument réviser parce que 28€ aujourd'hui en hiver pour un parcours très court c'est complètement antinomique.

M. Seemuller terminera par deux remarques. La première c'est quel outil on se donne pour le suivi de ces actions qui vont toucher les moyens du parc et les moyens des administrations dans les mois et les années qui viennent parce que c'est bien d'avoir des ambitions, c'est encore mieux d'avoir des moyens. Quand il entend les communes, il s'interroge aussi sur quels seront leurs moyens dans les années à venir, compte-tenu des contraintes et des discours qu'il entend.

M. Molinero revient sur l'intervention de **M. Bruno** concernant le cantonnement de pêche qui est programmé depuis une dizaine d'année et qui malheureusement n'a jamais pu se mettre en place à cause de certains pêcheurs. Dernièrement, une discussion a eu lieu avec la DPMA mais c'est surtout avec le monde de la pêche qu'il va falloir discuter. Mettre une zone ressource, une zone de non prélèvement ou de cantonnement fonctionne mais il faut un certain temps. Pour que les pêcheurs l'acceptent, il faut leur trouver une compensation. En effet, pendant un certain temps ils doivent faire face à une baisse de revenu. Il existe au niveau européen des arrêts biologiques, pour l'instant qui étaient simplement basés par rapport à une surcapture de certaines espèces et donc un travail est en cours pour que cela soit une réglementation qui soit adaptée aux petits métiers. Cela permettra de présenter le projet d'une façon différente et il sera mieux accepté.

La directrice adjointe voulait quand même rajouter, par rapport à la contribution du parc sur le maintien de la vie dans les îles que c'est effectivement une mesure de la charte. Ce n'est pas une mesure prioritaire, c'est pour cela qu'elle n'a pas été reprise en tant que telle, pour autant le parc, dans ses investissements, contribue largement au maintien de l'activité. En particulier, le Parc est en train de réhabiliter le Fort du Moulin sur Port-Cros. D'abord évidemment parce que c'est un monument particulièrement emblématique au niveau historique. La première phase consolide le rocher qui maintient le fort pour pérenniser l'ouvrage. Dans la phase deux, c'est à dire en fin d'année prochaine, l'établissement va enclencher la réhabilitation intérieure au niveau du fort dans le but d'y aménager des salles de conférence qui permettront d'accueillir des séminaires, des formations donc de faire de ce fort un outil pour accueillir des séminaires. Le Parc, qui est souvent organisateur de groupes de travail interparcs ou de colloques avec différents partenaires comme cela a pu être le cas avec le réseau régional des espaces naturels à l'automne, est confronté à ce problème de manque d'équipement sur Port-Cros d'accueillir des séminaires très importants.

M. Creusefond remarque que c'est aussi le cas à Porquerolles avec l'IGeSA qui est fermé une partie de l'hiver.

La directrice adjointe indique que pour ce qui concerne les bâtiments dont l'établissement a la gestion, il va essayer de travailler dans ce sens là et de pouvoir accueillir des séminaires ou des

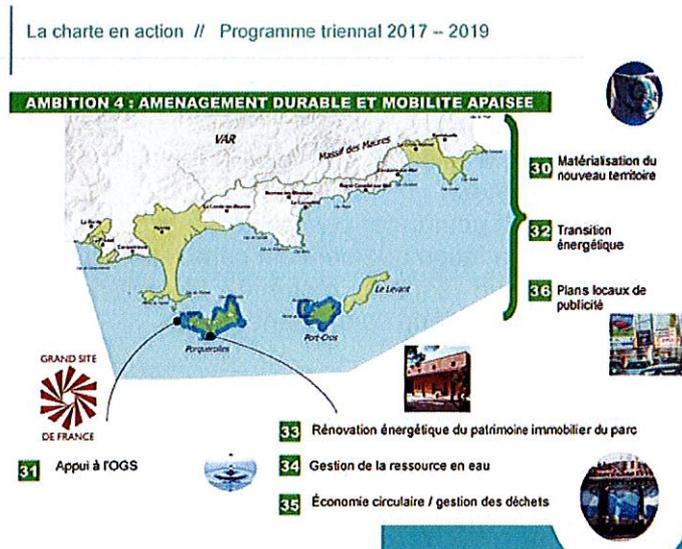
colloques. Elle rappelle que dans le cadre du réseau MedPAN, Port-Cros a déjà été un site qui a permis de former les gestionnaires d'espaces protégés, les gardes moniteurs et c'est quelque chose que l'établissement entend pérenniser. Mais comme cela a été rappelé, le Parc ne fera pas tout, tout seul et s'il n'y a pas de navette, si les commerçants sont fermés, le Parc lui est ouvert toute l'année.

La directrice adjointe informe que dans le cadre des réhabilitations du Fort du Moulin, une journée portes ouvertes du chantier est prévue le 20 janvier à laquelle les administrateurs seront conviés.

M. Prodomides souhaite préciser que lorsque est évoquée la vie des portcroisiens et des porquerollais, cela concerne aussi les agents du Parc qui sont des porquerollais ou des portcroisiens. Ils sont aussi touchés par les questions de DSP, de commerce, d'ouverture à l'année, et participent très activement, à Porquerolles en tous cas à la vie du village et à l'école.

M. Prodomides indique que M. Molinero a participé exceptionnellement au CESC, pour présenter avec Christophe Chevallier la proposition de zone ressource en AMA. En tant que président du CESC, il a engagé et il continue à travailler étroitement avec le Parc et les communes pour créer une cohérence des zones ressources sur l'ensemble de l'AMA.

Ambition 4 : promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée.



AMBITION 5 : Préparer l'avenir en investissant sur la recherche, l'innovation et l'éducation au développement durable et en anticipant les évolutions du territoire.



Les actions développées dans cette ambition et notamment le réseau des sentiers sous-marins et la sensibilisation du grand public passent par un certain nombre d'événementiels. L'établissement va se concentrer à proposer des conférences dans le cadre de cycles demandés par les communes. Au printemps dernier, le Parc national a organisé Objectif grand large, sur Hyères. L'objectif est de dupliquer cette manifestation sur l'ensemble du nouveau territoire.

Les outils de communication du Parc vont être restructurés avec la création notamment d'expositions qui auront plus d'envergure et qui seront financées dans le cadre d'un des programmes européens pour lequel l'établissement a été retenu. Un travail sera fait aussi sur les nouveaux outils numériques et en particulier sur une application mobile qui permettra d'avoir une plus grande interactivité avec les visiteurs du parc.

M. de Cabarrus, par rapport au projet n°38 sur la restauration écologique de Bagaud, voudrait savoir où en est la problématique des rats sur Port-Cros et par extension, celle des sangliers. Il souhaiterait que l'établissement organise une battue. Il semblerait que les rats soient tellement nombreux à Port-Cros qu'ils reviendraient à Bagaud. Il demande à ce que soit mise en place une vraie politique et des moyens qui permettent d'éviter d'utiliser des dizaines de kilo de raticide dans la nature, ce qui n'est pas satisfaisant et de passer une heure par jour à piéger des rats. Il indique que plus de 1 200 rats ont été capturés à la Palud cet été.

Le directeur répond sur le dispositif de Bagaud. Cela peut paraître un peu iconoclaste de mettre autant d'effort sur Bagaud mais il faut savoir que c'est un programme de recherche extrêmement important parce qu'il permettra de tirer des enseignements en matière de lutte contre les espèces invasives, lesquelles sont une des causes premières de menace sur la biodiversité.

Pour ce qui concerne les espèces envahissantes que sont les rats et aussi les sangliers sur Port-Cros et sur Porquerolles, l'établissement a mis des mesures en œuvre et ne cache pas la difficulté de l'exercice pour lutter contre ces espèces.

Le directeur indique que le dispositif pour lutter contre les sangliers monte en puissance mais s'avère extrêmement compliqué, de la même façon que cela est complexe sur le continent. Sur les îles, cela a d'autant plus d'acuité car c'est un espace restreint. L'établissement poursuit avec l'autorité préfectorale qui est l'autorité de gestion dans ce domaine.

M. de Cabarrus indique que sur Port-Cros aucune battue n'a été organisée et qu'il n'y a eu qu'une intervention de tir qui a donné lieu à un sanglier tué uniquement.

La directrice-adjointe confirme qu'il n'y a pas de battue prévue pour l'instant et qu'un agrainage est mis en place en vue de réaliser des tirs d'élimination.

M. de Cabarrus demande à ce que l'établissement s'occupe de cela car depuis le mois de février l'année derrière où il a été décidé, en accord avec le CS, qu'il fallait essayer de réguler, il faudrait passer à l'action.

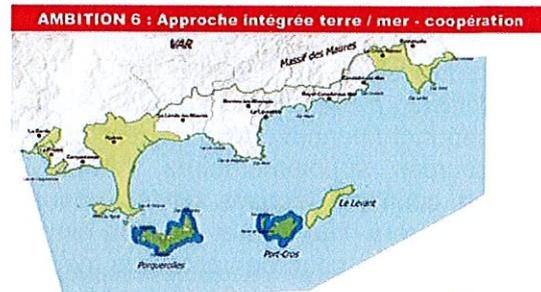
M. Prodromides relate un fait qui date de jeudi dernier. Un chasseur qui avait un sanglier dans sa ligne de mire à Porquerolles, n'a pas pu le tirer parce qu'il n'avait pas d'autorisation.

M. Molinero demande à ce que soit rajouté dans le projet 41 sur l'offre éducative pour les scolaires, les établissements hôteliers. En effet, il serait intéressant de les associer pour les sensibiliser sur la reconnaissance des espèces anciennes ou méconnues de poissons et cela peut être intéressant aussi pour tous les produits agricoles qui sont fabriqués sur le territoire du parc.

La directrice-adjointe répond que cela sera rajouté dans le PTA.

AMBITION 6 : Développer une approche intégrée terre/mer par une coopération renforcée, une articulation des outils et une solidarité d'action entre acteurs.

La charte en action // Programme triennal 2017 – 2019



45 Coopération internationale



Ce projet reprend l'engagement international du parc et notamment sa contribution à différents réseaux dont MedPAN, le réseau îles durables et sa coopération avec le FFEM qui a permis d'accueillir dernièrement des Seychellois.

M. Prodromides fait remarqué que le triennal a été voté par le CESC qu'il représente au sein de ce conseil d'administration et qu'il ne peut transmettre ce vote car il n'a qu'une voie consultative. Il pense donc qu'il y a un hiatus important.

Mme Aboucaya rappelle qu'en bureau a été acté le fait qu'un document serait élaboré pour montrer comment ces différentes mesures s'articulent et peuvent être extraites ou non d'autres documents d'aménagement, plan de gestion, document d'objectifs. De même, en cas de surcharge de travail d'un agent d'un service, la direction sera amenée à faire des arbitrages.

M. Molinero note une erreur dans l'ambition 3 de la stratégie triennale de l'établissement : il s'agit du comité régional des pêches maritimes du Var et non de PACA.

► **Les délibérations n°34/16 et 35/16 sont approuvées à l'unanimité.**

La présidente remercie le CESC d'avoir également validé le PTA. Une communication dans la presse sera faite pour montrer que la charte entre dans l'action concrète.

VI. Engagement du parc national de Port-Cros dans la valorisation de son patrimoine agricole.

Le directeur indique qu'il s'agit de la matérialisation des actions mises en œuvre dans le cadre de la charte et du triennal, visant à créer de l'activité sur les îles.

Il y a quatre ans, l'établissement public s'est interrogé sur les moyens de valoriser les collections variétales de Porquerolles (30 ha d'espaces agricoles) dont notamment la centaine d'espèces d'oliviers qui sont la propriété de l'établissement public. La première réponse initialement apportée était de les confier à un agriculteur professionnel. Après plusieurs séances de travail avec la chambre d'agriculture et des agriculteurs, il s'est avéré que ce dispositif n'était pas économiquement viable pour

des opérateurs économiques privés. C'est la raison pour laquelle l'établissement s'est tourné vers des associations d'insertion. La Parc avait l'habitude de travailler avec l'association de sauvegarde de la forêt varoise (ASDFV) sur la presqu'île de Giens et lui a demandé si cela l'intéresserait de développer un programme de valorisation liée à l'insertion du public en rupture par rapport au monde du travail. Le projet a commencé de manière modeste avec deux/trois stagiaires puis est allé grandissant. Du simple entretien des collections, de la taille des oliviers, le projet est passé à une valorisation dans un sens commercial des oliviers et des autres arbres fruitiers de Porquerolles. Aujourd'hui, le projet change véritablement de configuration. Sans renier le dispositif de l'insertion, ni les objectifs de valorisation des circuits courts puisqu'il s'agit de travailler aussi en étroite collaboration avec les commerçants de Porquerolles, la décision a été prise collectivement de mettre en place un dispositif qui devienne de plus en plus indépendant financièrement et de développer une activité commerciale qui permettrait d'avoir des ressources supplémentaires, l'ASDFV recevant par ailleurs des subventions importantes. Les pots de confiture déposés sur table pour chaque administrateur sont le produit de tout ce travail qui a été élaboré à plusieurs et qui sera bientôt commercialisé par l'ASDFV, le Parc mettant à disposition gratuitement un point de vente à la maison de parc. Il s'agit aujourd'hui, au conseil d'administration, de valider le principe de l'investissement du Parc national en outils de transformation pour la mise à disposition de l'association. Dans le cas contraire, cela fera supporter la charge financière à l'association ce déséquilibrera complètement son compte d'exploitation. C'est pour cela que le Parc national a décidé de prendre à sa charge cet investissement de 86 000€ qui ne sera pas perdu parce que l'établissement continuera, quelque soit la suite et le bénéficiaire, l'activité de transformation.

Une deuxième délibération porte sur l'autorisation du conseil d'administration donnée à la direction de l'établissement pour continuer de travailler, avec notamment France Domaine, à la mise en œuvre d'un dispositif juridique sécurisé qui permette, dans un délai d'un ou deux ans, une fois que la phase expérimentale sera passée, d'établir un cahier des charges solide pour lancer un appel à projet sur la base de l'insertion, du développement durable, du circuit-court dans le cadre de la valorisation des collections variétales.

Mme Sejalon demande ce qu'il est est, dans l'installation du laboratoire, de la construction modulaire, pour savoir s'il s'agit d'un préfabriqué.

Le directeur confirme qu'il s'agit d'un préfabriqué qui est installé au Hameau et donc qui peut être déplaçable.

Mme Sejalon demande s'il ne serait pas plus pertinent, au lieu d'importer un nouveau préfabriqué sur l'île, d'utiliser du bâti déjà existant, elle pense notamment à la ferme de l'Oustaou de Diou.

Le directeur indique que cette hypothèse a été étudiée mais s'avère très coûteuse et techniquement difficilement réalisable dans les délais requis parce que les installations existantes ne sont pas du tout aux normes.

M. de Cabarrus demande s'il serait possible d'intégrer dans le cahier des charges de ce qu'on pourrait faire à Porquerolles, le principe de la permaculture qui est notamment expliquée très bien dans le documentaire *Demain* et qui permet, sur un territoire très restreint, de pouvoir avoir une productivité à la fois très respectueuse de la biodiversité et très très efficace en terme de production.

Le directeur précise que le cahier des charges reste à écrire suite à cette phase expérimentale de un à deux ans. L'établissement prend son temps et joue la prudence pour pouvoir demain donner toutes ses chances au dispositif dans l'objectif de l'exporter ensuite sur le continent. L'idée est que le PNPC expérimente des dispositifs nouveaux et une fois que ces dispositifs sont validés, que les modèles sont robustes, ils sont mis à disposition des acteurs du territoire.

► **Les délibérations n°36/16 et 37/16 sont approuvées à l'unanimité.**

Ce dossier fait penser **M. Giran** au patrimoine agricole de Porquerolles où un certain nombre d'activités, notamment viticoles, peuvent s'y développer et également des activités du PNPC. Lors de l'élaboration du PLU de la ville, le classement demandé par la DREAL et par l'État a été un classement AL, non seulement agricole mais littoral. Eu égard à la nature du lieu, cela bloque toute possibilité d'extension or la mairie a reçu des demandes du PNPC et de 2 ou 3 particuliers. **M. Giran** indique que dans les réponses qu'il a faites aux commissaires enquêteurs il précise que dès que le PLU sera approuvé, il sera mis en révision pour que ce sujet soit strictement abordé pour donner satisfaction au PNPC et aux pétitionnaires. La réalité sur les îles ne peut pas faire jurisprudence sur le continent. Cela est vrai aussi pour les constructions au Levant.

M. Prodromides, étant l'un des 2 ou 3 demandeurs remercie **M. le député-maire**. Ce classement AL, dont il a appris de sa bouche qu'il avait été demandé par la DREAL et après expertise foncière que lui, comme les autres propriétaires de bâtiment ont faites faire, est extrêmement pesant dans la mesure où sans même parler de m² constructibles complémentaires, il est impossible de requalifier des bâtiments pour les adapter à des normes modernes notamment en matière viticole. Donc cette demande de classement de la part de la DREAL a été faite à l'aveugle parce que le classement A ne permet pas plus d'extension mais permettrait une requalification. D'ailleurs, c'est ce qu'a demandé le PN lui-même pour ses bâtiments. Il soutient les projets de COPAINS ou de moulin à huile mais il ne voit pas pourquoi le PNPC serait favorisé par rapport aux propriétaires privés qui ne sont pas personnes publiques associées. Il y a un déséquilibre.

Sur le fond, ce classement demandé par la DREAL est extrêmement pénalisant. **M. Prodromides** est intervenu en commission d'enquête. Il serait bon d'harmoniser l'ensemble du classement agricole sur l'île de Porquerolles, que ce soit le Parc ou les privés parce qu'ils essayent de travailler ensemble.

Par ailleurs, il y a un projet de photovoltaïque sur la zone artisanale de Porquerolles, dont le dossier n'était pas complètement abouti, loin de là il doit bien le dire, mais il paraîtrait que la DREAL s'y opposerait. Il trouve, pour sa part, qu'il est inconfortable de travailler avec l'établissement public PNPC en vue de la transition énergétique à Porquerolles, en vue de l'agriculture à Porquerolles et pourquoi pas à Port-Cros - il serait pour qu'il y est une extension de COPAINS à Port-Cros - et que d'un autre côté, un organisme d'État comme la DREAL barre les mêmes projets. Il pourrait encore citer deux autres cas, notamment les aménagements du port de la Tour Fondue où il a fallu attendre deux ans l'avis de la DREAL après qu'il a été demandé. Il constate que sur le terrain les projets de développement durable prennent du retard car ils sont bloqués par la DREAL.

M. Giran précise que le Parc est dans la même situation que les pétitionnaires privés et ne fait pas exception. La demande vaut pour le parc et pour les privés.

M. Millo représente la DREAL. La position jusqu'à présent du ministère est de dire que si certains espaces sont labellisés, relèvent d'un classement particulier, si ces espaces sont paysagèrement exceptionnels, les exploitations que ce soit éoliennes ou photovoltaïques ne sont pas les mieux venues ou les bienvenues dans ces espaces là. C'est la position jusqu'à présent.

M. Prodromides critique exactement cette position de principe venue de Paris, aveugle sur le terrain qui sera totalement improductive et qui va se faire retourner contre eux les populations locales.

Mme Sellier-Richez revient sur ce projet de photovoltaïque et rappelle qu'il a été présenté sans aucune réflexion en amont, notamment de la DDTM et elle ne peut que le regretter. Il y a donc une position qui a été formulée et par la DREAL et par la DDTM au titre des sites classés. Cela ne montre pas qu'ils portent un avis défavorable sur l'intérêt de ce projet mais qu'il faut y réfléchir un peu plus parce que, en l'état, ce qui est proposé ne peut pas satisfaire les porquerollais comme beaucoup de personnes qui s'appliquent à préserver cet espace, qui n'ont pas cette vision par ailleurs.

M. Prodromides admet que le projet était perfectible mais il demande à ce que les services de l'Etat aillent dans le sens de l'amélioration et pas du blocage immédiat. Le Parc national a été consulté en l'occurrence via son spécialiste des transitions énergétiques pour améliorer le projet.

Le directeur fait remarquer que déjà lorsqu'il était en poste à la DDTM, de nombreux projets étaient avortés par les procédures administratives sur l'aspect paysager. Pour reprendre l'expression de M. le député-maire, le PNPC ne fait pas exception c'est à dire que le PNPC est soumis aux mêmes contraintes que n'importe quel opérateur sur l'île. Tant bien même les services de l'État feraient preuve de mansuétude, cela serait attaqué au tribunal administratif et l'établissement perdrait. Il conseille donc de reprendre le dossier par la notion de site parce que la totalité de l'île de Porquerolles est en site classé. Le Parc pourra apporter son expertise via Mme Bonnamy pour favoriser le projet mais dans le sens d'une intégration paysagère. Ce sont les modalités de mise en œuvre du projet qu'il faut revoir, parce que le projet en tant que tel est fondé sur des éléments qui ne sont pas contestables.

VII. Examen des questions budgétaires :

VII.1. Approbation du budget rectificatif n°4 au budget de l'exercice 2016 de l'établissement parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Le directeur précise que l'établissement est soumis à des contraintes de normes dans les trésoreries qui font que si jamais l'établissement a une trésorerie trop importante, cela est considéré comme du surplus et risque d'être prélevé par le ministère des finances. Par conséquent, l'établissement a préféré investir et propose ce budget rectificatif n°4 de façon à ce que cela puisse profiter au territoire.

M. Lardé présente le BR4 du PNPC.

Parc national de Port-Cros

- Enveloppe de personnel : + 30 000 € en AE/CP
- Enveloppe de fonctionnement courant
Ajustement technique : - 513 020 € en AE/CP
- Enveloppe d'investissement : + 375 178 € en AE
Programmation d'opérations nouvelles, dont les travaux de mise aux normes au Castel Sainte Claire, acquisition d'équipements dans le cadre du programme COPAINS, outillages divers, etc.

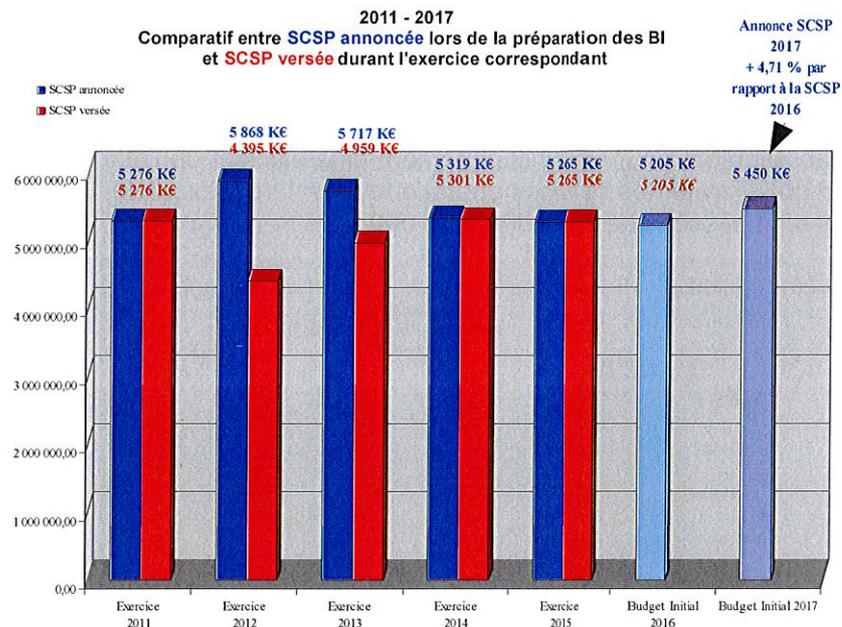
Parc national de Port-Cros

M. Lardé indique que le fonds de roulement ne change pas par rapport à ce qui a été présenté au BR3 et la trésorerie nette d'emploi du parc est à hauteur d'1 700 000€ en fin d'année qui prend en compte un peu plus de deux mois de charges, donc rémunération de personnel et fonctionnement courant.

► Les délibérations n°38/16 et 39/16 sont approuvées à l'unanimité.

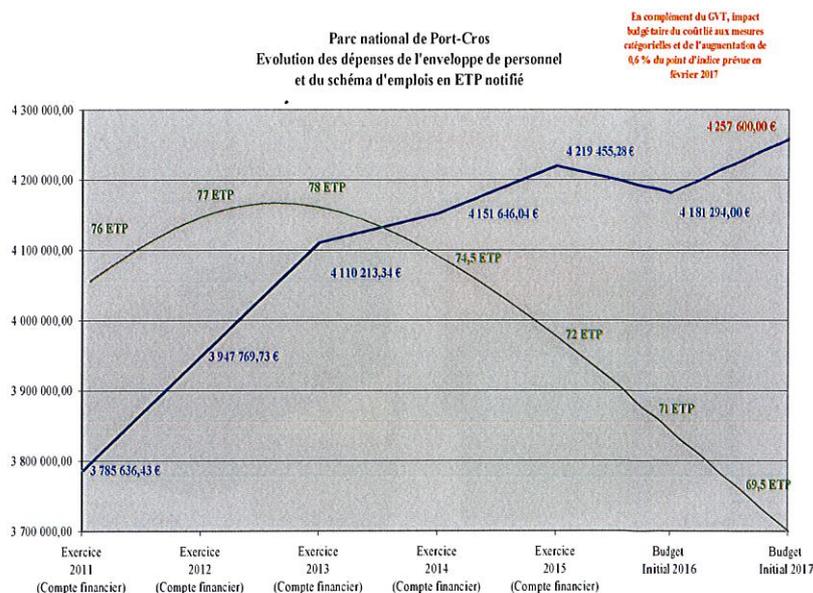
VII.2. Approbation du budget initial 2017 de l'établissement parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

M. Lardé indique que la SCSP augmente de 4,71 % cette année. L'augmentation annoncée prend en compte le glissement vieillesse technicité, les mesures catégorielles au titre du plan pour les carrières et l'augmentation de 0,6% du point d'indice de la fonction publique. C'est le socle du budget du parc puisqu'avec cette SCSP, l'établissement paye les rémunérations des agents et 75% des charges de fonctionnement courant. Tout le reste fait l'objet de recherche de subventions ou de prélèvements sur les ressources propres.



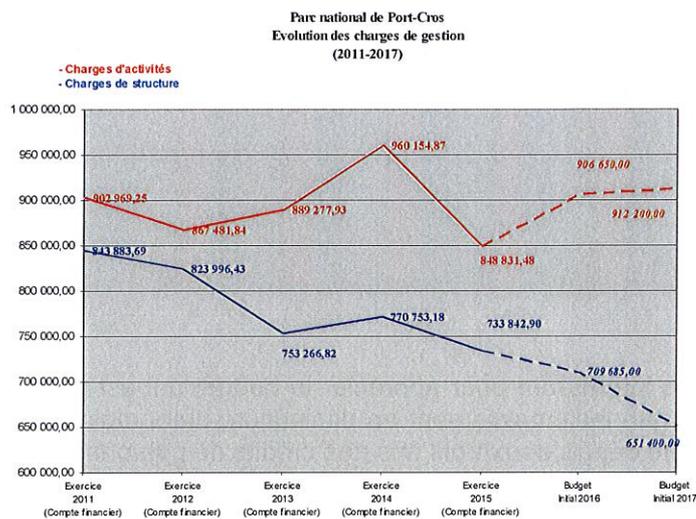
Le schéma suivant est très intéressant pour apprécier le budget qui est présenté et qui est proposé par le Parc. On remarque que les emplois sont en diminution, huit emplois en moins depuis l'année 2013 et une certaine stabilité depuis deux/trois ans des crédits de personnel.

En 2017, l'établissement aura un ETP de moins donc là aussi, il s'agira de rechercher des modes de fonctionnement qui prennent en compte cette rétraction des emplois.

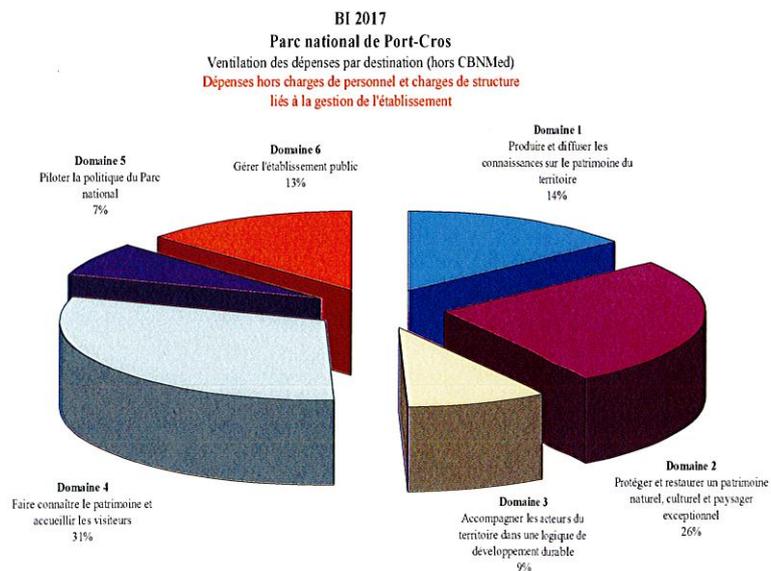


Le directeur précise que malgré la diminution de la SCSP, le fait d'avoir diminué depuis 2011 les charges de structure permet à l'établissement de maintenir son investissement sur le territoire. Le PNPC bénéficie de la plus petite subvention de l'État mais c'est néanmoins le Parc qui dispose du plus gros budget de l'ensemble des parcs nationaux. La SCSP s'élève à près de 5,45 millions d'euros et l'établissement a un budget compris entre 9 et 10 millions d'euros c'est à dire que tout le reste est de l'argent que l'établissement va chercher. Cela peut être soit la taxe Barnier, ou des cofinancements. A ceci il faut ajouter le FEAMP qui a été présenté avec Christian Molinero au dernier conseil d'administration qui s'élève à 2,2 millions d'euros qui vont venir sur le territoire sur le prochain triennal grâce au protocole collaboratif avec le comité régional des pêches. Mais cela est hors budget de l'établissement et ne figure pas dans les documents budgétaires.

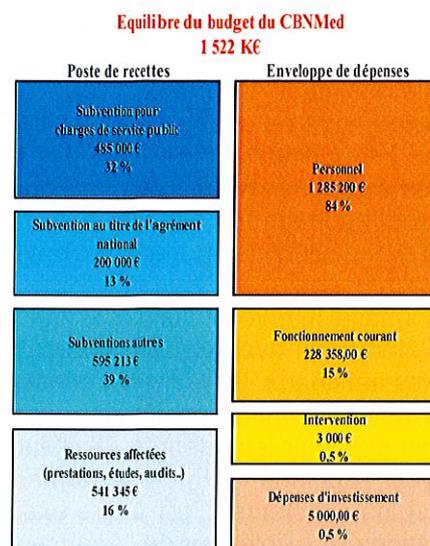
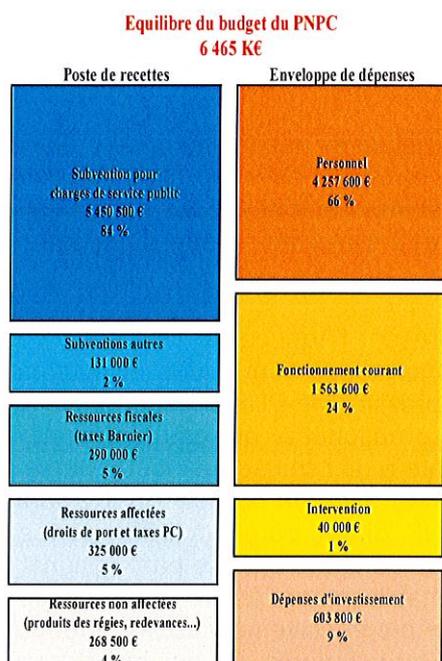
M. Lardé indique que les charges d'activités (en rouge) progressent de 10 000 € alors que les charges de structure (charges fixes, flux, etc.) diminuent de 100 000€. Ainsi, l'activité des services et des secteurs est préservée. L'établissement recherche des gains d'économie dans le fonctionnement interne de l'établissement pour un fonctionnement plus efficient de l'établissement, surtout dirigé vers la préservation de l'activité des services opérationnels. A titre d'exemple, les dépenses d'assurance de l'établissement sont passées de 110 000€ à 25 000 €.



Comme l'établissement s'y était engagé, le camembert ci-après représente la ventilation des dépenses par destination selon les indicateurs du COB.



M. Lardé présente le BI 2017 du PNP et du CBNMed.



Mme Lochon indique que pour les années qui viennent, pour pouvoir renforcer les actions prioritaires qui seront données par l'AFB, tous les Conservatoires botaniques nationaux qui sont agréés vont voir leur subvention dite de l'agrément augmenter de 50 000€, notamment pour faire un travail sur la protection des espèces rares, menacées et endémiques.

Mme Aboucaya vote contre le BI 2017 du PNP et du CBNMed, elle se réjouit qu'il y est plus d'argent mais note toujours les réductions des ETP. Elle informe que M. Kabouche s'abstient.

► Les délibérations n°40/16 et 41/16 sont approuvées moins une abstention et un vote contre.

VIII. Projet de décret relatif au rattachement des parcs nationaux à l'Agence française de la biodiversité.

La présidente informe qu'elle a participé, avec la directrice-adjointe au dernier conseil d'administration de PNF le 14 novembre dernier. A ce CA il a été clairement question de la représentativité et de la contribution des parcs nationaux au sein de l'AFB qui regroupera l'AAMP, l'ATEN, l'ONEMA et Parcs nationaux de France au 1^{er} janvier 2017. Au CA de l'AFB, composé de 36 membres, les parcs nationaux seront représentés par un président.

A la dernière réunion de PNF, la présidente a suggéré de mettre en place une instance qui permettra de déterminer cette parole au sein de l'AFB et aussi de maintenir un lieu de réflexion et d'échanges entre les présidents et les directeurs des parcs nationaux. Cette proposition a été validée. Il restait à en déterminer la forme. En réponse à cette demande, il a été proposé au dernier CA du 14/11 de fonder la confédération des présidents des parcs nationaux français qui associera les directeurs et les présidents des parcs nationaux. Ils souhaiteraient que cette conférence soit reconnue officiellement par l'AFB. Ces propositions ont été soumises à la Secrétaire d'État, Barbara Pompili, dont elle salue la qualité d'écoute et de dialogue lors d'une réunion spécifique qui regroupait les parcs nationaux et les responsables de la futur AFB dont le directeur sera Christophe Aubel. Les principales revendications ont été l'augmentation de membres représentant PNF au CA avec l'ajout d'un directeur représentant les directeurs des parcs et l'officialisation de la mise en place de cette conférence des présidents. En amont de ce CA, il est envisagé la mise en place de comités d'orientation au nombre de quatre sur

les espaces naturels, la mer, l'eau et l'outre-mer. La présidente a pour sa part souhaité intégrer le comité eau, d'une part par intérêt et compétence personnelle et puis aussi au service des délégations qu'elle assure auprès de la ville d'Hyères. Cela aura aussi l'avantage d'être en synergie avec ses participations au comité national de l'eau et au comité national trames verte et bleue en tant que représentante des parcs nationaux.

La présidente tient à ce que le PNPC soit représenté dans les instances nationales ou les relations, les colloques internationaux. Elle n'est pas la seule à le penser puisque beaucoup d'administrateurs sont présents à chaque invitation aux colloques de territoire, c'est important et elle les en remercie. Il est également important de continuer à se former, à se connaître, à s'informer, à être à la pointe des réflexions et des évolutions en matière d'environnement.

M. Giran souhaite intervenir sur l'AFB qui s'appelait jusqu'à présent l'Agence de la nature, contre laquelle il s'était battu avec vigueur parce qu'il croit que c'est une fausse bonne idée et notamment pour les parcs nationaux. La première conséquence a été la suppression de PNF, créature de la loi de 2006, qui a admirablement fonctionné, qui a créé un esprit parc national et qui est coordonné leur action et a su exprimer leur identité. D'ailleurs ce que la présidente a dit l'amuse beaucoup parce que dès lors qu'est supprimé PNF, on se demande comment le recréer avec un collectif où il y aura les présidents et les directeurs, c'est à dire exactement le CA de PNF. Si une parole doit être portée par les parcs nationaux à l'intérieur de l'Agence, c'est de dire définitivement que chaque parc national doit être un établissement public de l'État. Avec la suppression d'un établissement public comme PNF, son intuition, qui n'en est pas seulement une, le conduit à penser que progressivement ce soit le début de la fin de chaque parc national comme établissement public de l'État autonome. Ce qui veut dire qu'il y aurait l'AFB dans chaque région, avec bien sûr à Paris, une décision anonyme ou bureaucratique qui nous éloignerait de ce qu'on a voulu faire dans les parcs nationaux c'est à dire aller vers les élus, aller vers les habitants pour qu'il y ait une réappropriation. C'était exactement le même projet contre lequel il s'est battu alors que c'était Chantal Jouanno qui était ministre de l'environnement. Si le parc national n'était plus un établissement public d'État, il perdrait le lien tout à fait ingénieux, entre un président qui dépend de la base et du territoire et un directeur qui dépend de l'État et c'est cette jonction qui est positive et qui donne une force, une identité particulière aux parcs nationaux. Le député-maire est inquiet.

Le directeur indique que c'est une perspective qui a été analysée et il fallait trouver une justification qui distingue fondamentalement les parcs nationaux et qui justifie leur pérennité au travers de l'AFB. L'un des éléments qu'a rappelé le député-maire, c'est ce qui fait la spécificité des parcs : cette gestion du territoire. **Le directeur** a la charge, pour les parcs nationaux, des dossiers en matière de ressources humaines et de finances, dossier qui sera repris par le directeur du parc national des Écrins, Pierre Commenville, à qui il cédera le témoin dans quelques jours. Sur la base de cette initiative de répartition des tâches, tous les directeurs de parcs référents de chaque domaine respectif, que ce soit la connaissance, la communication, etc. engageront le même processus, de façon à ce que le 1^{er} janvier 2017, il y est une photographie de l'existant qui soit faite et que le phénomène de migration progressive du côté de l'AFB se fasse en toute connaissance de cause, sans que les parcs nationaux n'y perdent leur spécificité et quelque part, leur âme.

Mme Aboucaya fait une déclaration :

« La création de l'AFB suscite beaucoup d'interrogation de la part des personnels et au moins autant d'inquiétude, même si l'engagement soudain de notre pays en faveur de la biodiversité ne peut que nous toucher. Tout d'abord il nous semble bien étonnant de voir se faire un nouvel établissement public supplémentaire sur fond de restriction budgétaire drastique imposée aux dépenses publiques depuis six années pleines au moins. L'objectif officiel de l'AFB n'est pas affiché comme tel mais vise en réalité à réduire les moyens financiers et humains de tous les parcs nationaux français. Pour le PNPC cela va se traduire par la poursuite de l'hémorragie des emplois. 76 ETP en 2011, 71 en 2016, 70 en 2017, c'est donc ça peut-être après demain. D'après les éléments transmis, certains services vont être plus immédiatement touchés dans leur fonctionnement et très probablement aussi dans leurs moyens humains et financiers par la mutualisation annoncée. Il s'agit des ressources humaines, des services comptables, scientifique, informatique et communication de l'ensemble des parcs

nationaux. Ce qui correspond, désolée de ne pas varier, à toujours moins de moyens pour toujours plus de missions. Au delà de cette première constatation, nous déplorons et là nous rejoignons totalement la volonté centralisatrice semblant affichée, condamnée par **M. Prodromides** aussi, qui risque d'éloigner les décisions prises de la réalité de terrain et de la proximité avec leurs acteurs. Ce péril avait d'ailleurs été bien identifié par le CA qui avait voté une motion en ce sens il y a quelques années. Elle va aussi alourdir nos tâches, en nous demandant en permanence des retours obligatoires, urgents et prioritaires sur diverses synthèses, en comprimant toujours le temps passé à nos missions fondamentales en particulier la présence sur le terrain, la protection, le connaissance. Nous craignons de perdre les dix ans de temps de coordination avec PNF qui ont été nécessaires pour trouver enfin une organisation de travail conjointe et satisfaisante ayant permis la création de groupes thématiques qui risquent de se retrouver dilués dans le machin. PNF faisant en effet l'objet d'une absorption au sein de l'AFB mais pas les parcs nationaux.

Pour le CBNMed c'est le même constat avec une absorption des missions, c'est encore pire, de la confédération des CBNx dans l'AFB. Même si des listes de mission effectuées ont été fournies, nous n'avons aucune garantie pour l'instant que ces programmes, dossiers et groupes de travail continuent de fonctionner. L'alourdissement prévisible de certaines tâches va encore compliquer nos conditions de travail déjà bien dégradées depuis ces dernières années. Citons pour exemple l'organisation des marchés publics qui risquent de passer d'un mois actuellement environ à peu près six mois, ce qui irait à l'encontre du respect du calendrier biologique pour des travaux pouvant impacter le milieu naturel par exemple ».

M. Prodromides reprend ce qu'il disait en ouverture de ce CA. Comme l'a rappelé **Mme Aboucaya**, ce CA avait voté une motion rappelant son attachement à la loi Giran de 2006 et à l'inscription locale des parcs nationaux que cette loi a enfin permise. Il craint que l'AFB potentiellement ne recentralise ce système qui avait été heureusement délocalisé. Sans entrer dans le fonctionnement interne du parc national, il partage les inquiétudes de **Mme Aboucaya** sur la diminution des ETP. Il manque de visibilité sur le lien entre AFB et ARB, de qui dépendent les parcs nationaux et demande comment cela va fonctionner.

La présidente précise que la tutelle des parcs nationaux reste le ministère.

Le directeur indique que dans la loi sur la biodiversité, il y a l'AFB et les délégations régionales de cette agence. Au niveau régional, il y a une structure modulaire qui s'appelle l'agence régionale pour la biodiversité qui comprend tous les acteurs de la biodiversité, c'est à dire les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, la délégation régionale de l'AFB, bref quelque part ce que nous connaissons dans la région PACA comme étant le RREN. La région PACA est pionnière parce que ce système existe déjà.

La présidente indique s'être mobilisée à son niveau pour faire remonter leurs suggestions. Il s'agira de donner le meilleur dans ce qui est en train de se mettre en place pour que ce soit efficace et d'être moteur pour subir le moins possible.

IX. Questions diverses.

M. de Cabarrus souhaiterait poser deux questions diverses.

La première est de savoir si l'établissement pourrait prendre l'engagement aujourd'hui d'autoriser les battues sur les sangliers pour enfin passer à l'action.

La seconde concerne la décision prise concernant l'interdiction de l'utilisation du sentier du littoral entre Port-Man et le village en cas de risque incendie ce qui a pour conséquence que les plaisanciers qui sont à Port-Man ne peuvent même plus, par le sentier côtier, rejoindre le port. Il s'agit d'une mesure qui est à la fois stupide et inapplicable. Stupide parce qu'il n'y a aucun risque puisque le sentier est sur le bord du littoral donc il n'y a pas de risque vis à vis d'un potentiel incendie et d'autre part inapplicable, parce qu'il n'y a aucun agent qui va vérifier s'il y a des gens qui passent sur le littoral ou pas. Il demande à ce que cette mesure soit revue.

La présidente rappelle que les questions diverses doivent lui être communiquées à l'avance pour pouvoir y apporter des réponses concrètes dans les cas où elle ne disposerait pas des éléments sur le moment, et ce non pas pour les censurer mais pour donner des réponses intéressantes. Elle propose que cette question soit abordée au prochain conseil d'administration.

M. de Cabarrus indique qu'il fera ses demandes par écrit.

DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délibérations n°42/16, 43/16, 44/16 et 45/16 examinées en Bureau du conseil d'administration, ne suscitant pas de remarque en conseil d'administration, sont validées par le conseil d'administration à l'unanimité.

A. Port de Port-Cros : projet de tarification portuaire 2017.

► **La délibération n°42/16 est approuvée à l'unanimité.**

B. Renouvellement de la convention entre le parc national de Port-Cros et l'Académie de Nice.

M. Alary, chargée de mission éducation à l'environnement du parc national fait le bilan triennal de la convention-cadre signée de 2013 à 2016 pour l'éducation à l'environnement en lien avec l'éducation nationale.

Pour faire le lien avec le point précédent, il indique avoir fait partie du groupe de travail de PNF, pour l'éducation à l'environnement qui a réalisé une plaquette qui définit cette notion en vue d'avoir une démarche commune à tous les parcs nationaux, pour avoir une vraie identité. Il cite : « L'éducation à l'environnement et au développement durable favorise l'apprentissage à l'esprit critique basé sur la découverte, la compréhension et l'action. Elle s'attache de manière transversale aux dimensions environnementales, sociales, culturelles et économiques de notre société. Dans les parcs nationaux, elle s'appuie sur le caractère de territoire au patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel et préservé ainsi que sur des valeurs de partage et d'engagement. Elle est animée par des équipes pluridisciplinaire fortement expérimentées qui travaillent avec des nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Elle œuvre pour que nous devenions tous des citoyens responsables et solidaires, acteurs de nos territoires, conscients des équilibres et des enjeux nationaux et planétaires ».

M. Alary précise que l'établissement a signé une convention cadre en 2013 avec l'Académie de Nice, dont il va faire le bilan des actions.

Des articles de presse ont relayé certaines de ces actions qui font partie d'un programme annuel :

- un programme qui s'intitule la biodiversité des fonds jusqu'au assiette avec le lycée hôtelier du Golf hôtel.
- la découverte de la diversité des lieux sous-marins par la pratique de l'activité subaquatique avec des collégiens.

Pour bien définir ce qu'est un parcours éducatif mis en place au parc national, une convention a été rédigée et rappelle que :

- les projets sont des projets pédagogiques annuels sur l'année scolaire.
- Les partenariats sont à la fois avec l'éducation nationale mais aussi avec la participation de tout un réseau d'acteurs locaux (associations, acteurs socio-économiques, organismes de recherche, autres établissements publics, transporteurs de passagers et clubs de plongée etc.).
- Le financement : prise en charge de 100€ par élève sur ces programmes. Cela permet par exemple, pour une classe partenaire d'aller sur les îles gratuitement, ou de découvrir les pratiques de la plongée gratuitement ou d'avoir des interventions d'acteurs de manière régulière pendant toute l'année gratuitement. Cela correspond donc à une prise en charge

assez conséquente et aussi une aide à la levée de financement pour ses établissements puisqu'une demande de financement déposée à la Région par exemple, avec le partenariat du parc national, cela permet de débloquer les financements.

Aux origines, la demande émanait du territoire avec de nombreuses sollicitations des établissements scolaires pour avoir des programmes, des accompagnements et du soutien de la part du parc national. Du fonctionnement au cas par cas, cela a progressivement favorisé la mise en place de cette convention cadre qui permet de vraiment définir un parcours pédagogique. Différents dispositifs ont été développés par niveau. Pour les écoles, des coffres ont été mis en place avec des supports pédagogiques comme le coffre de la mer, avec des formations en complément pour les instituteurs. Pour les collégiens, l'approche est plus immersive, avec des classes « plongée » et a minima trois interventions annuelles : une de découverte sur les cœurs de parc, ensuite des travaux de réflexion en établissement et puis une finalisation par la restitution devant des publics variés, cela peut être des collégiens qui parlent aux primaires ou des collégiens qui parlent à d'autres collégiens ou des collégiens qui vont parler aux acteurs professionnels, qui vont expliquer par exemple aux pêcheurs quelles sont les bonnes règles à suivre ou non sur le territoire ou avec les scientifiques échangés sur des controverses. Les lycées quant à eux sont dans un programme jeune ambassadeur des parcs nationaux en méthode et pratique scientifique. Ils découvrent en fait toutes les arcanes de la gestion territoriale d'un parc national.

M. Alary indique le bilan :

Bilan qualitatif : 100% des collèges et lycées de l'aire potentielle d'adhésion et alentour ont été partenaires (soit 5 lycées et 9 collèges), grande variété des sujets abordés et des dispositifs de médiation utilisés. Grande implication des différents acteurs locaux qui participent à la réussite de ce parcours éducatif.

Bilan quantitatif : Total de 13 437 élèves accueillis dont 3 882 à Port-Cros et 7 935 à Porquerolles - 650 collégiens (en 21 projets) - 950 lycéens (en 22 projets) - 145 enseignants (journées de formation).

Pour les perspectives, tous ces éléments sont repris dans le PTA.

M. Alary informe que l'expérience qui a été développée sur le territoire du PNPC va être reprise au niveau national. En effet, l'éducation nationale va créer un nouveau dispositif qui va s'intituler « sensibilisation à la gestion des patrimoines naturels » en lien avec l'AFB, en s'inspirant de ce qui a été réalisé sur le PNPC, avec les aires marines protégées, avec les parcs naturels régionaux, avec l'ensemble des établissements gérant des espaces naturels sensibles, sur le territoire national et aussi bien sûr en outre-mers.

Pour terminer, **M. Alary** invite les administrateurs à se connecter sur le site Internet de l'établissement, dans l'espace dévolu à l'éducation à l'environnement intitulé « comprendre », qui regroupe toutes les informations, les outils pédagogiques, les parcours de formation, les dispositifs mis en place, les bilans existants, etc.

► La délibération n°43/16 est approuvée à l'unanimité.

C. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subvention à la DREAL PACA pour SILENE

► La délibération n°44/16 est approuvée à l'unanimité.

D. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subvention 2017 à la Région PACA dans le cadre de la convention cadre triennale 2016-2018.

► La délibération n°45/16 est approuvée à l'unanimité.

La présidente clôt la séance. Elle invite les administrateurs en salle de réception de la mairie de Hyères pour partager le verre de l'amitié en l'honneur du départ du directeur et remercie M. le député-maire pour son accueil.

La Présidente

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Isabelle MONFORT

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'F' followed by a vertical stroke and a small flourish at the bottom.

Florence VERDIER